

Comité syndical du 14 février 2020

DELIBERATION

N° CS-2020-09

Objet : Arrêté inter-préfectoral portant modification des statuts du SDED. Correction d'une erreur matérielle à l'annexe 2.

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de février à 10h30, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, dûment convoqué le 6 février 2020, s'est réuni en Salle des Fêtes de Beaumont-Monteux, sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Sénateur honoraire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

COLLEGE A : Délégués titulaires des communes dont la population est égale ou supérieure à 10 000 habitants : (6)

BERGERIOUX Dominique (Bourg-Lès-Valence)
BRUNEL-MAILLET Patricia, DURRIEUX Nicolas (Montélimar)
FABRE Alain (Pierrelatte)
PERA-OLIVERAS Patrick (Pierrelatte)
RASCLARD Hervé (Bourg-de-Péage)

COLLEGE A : Délégués suppléants des communes dont la population est égale ou supérieure à 10 000 habitants : (0)

COLLEGE B : Délégués titulaires des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants : (4)

AURIAS Claude (Loriol-sur-Drôme)
CHAMBON Hubert (Saint Marcel-Lès-Valence)
GIRARD Geneviève (Portes-lès-Valence)
MARNAS Damien (Livron-sur-Drôme)

COLLEGE B : Délégués suppléants des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants : (2)

LANTHEAUME Pascal (Nyons)
MOULIN Bernard (Tain L'Hermitage)

COLLEGE C : Délégués titulaires des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 4 999 habitants : (8)

Zone géographique «NORD» :

BORDAZ Christian
CHALEON Aimé
GENTHON Alain
HARTVICK Marc

Zone géographique «CENTRE» :

BERTINET Serge
TERRAIL Laurent

Zone géographique «SUD» :

Comité syndical du 14 février 2020

TREMOLET Gilbert
ZUCHELLO Jean-Pierre

COLLEGE C : Délégués suppléants des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 4 999 habitants : (1)

Zone géographique «CENTRE» :

BUIS Pierre

COLLEGE D : Délégués titulaires des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants, par Territoires Ruraux de l'Énergie (TRE) : (37)

ANDEOL Jean-Pierre, SERRET Denis (TRE de Crest Nord)
ARNAUD Robert (TRE de Crest Sud)
BELLE Claude, DERBIER Michel (TRE de Saint Jean-en-Royans)
BELLIER François, SIEGEL Patrick (TRE de Chabeuil)
BESSON Jean (TRE de Rémuzat)
BLACHE Serge, REYNAUD Joël, SANDON Alain (TRE de Tain-L'Hermitage)
BRUN Robert, VALLET Gérard (TRE de Le Grand-Serre)
CARRAU Noak, EYMARD Jean Paul (TRE de Die)
CHAIRON Jean-Paul, CHAUVET Jean-Pierre (TRE de Saillans)
CUER Gérard, TRACOL Eric (TRE de Dieulefit)
DEBOST Michel (TRE de Saint-Vallier)
FAUQUE Henri (TRE Lorient-sur-Drôme)
FERET Christophe, GRANGER Christophe (TRE de Montélimar)
JOUVE Dominique, TACHE Michel (TRE de Nyons)
LACHENAL Gérard (TRE de Saint-Donat)
MIGNET Marietta (TRE de Grignan)
MINGUEZ Philippe (TRE de Lorient-sur-Drôme)
PASERO Jean-Noël (TRE de Séderon)
PEYSSON Francis, ROSSIGNOL Jean-Yves (TRE de Bourdeaux)
PIN Emmanuel (TRE Bourg-de-Péage)
PROVOST Marc, VIGNE Robert, ZANON Jean-Luc (TRE de Marsanne)
VIGNON Claude (TRE de La Chapelle-en-Vercors)
WINAUD Georges (TRE de Pierrelatte)

COLLEGE D : Délégués suppléants des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants, par Territoires Ruraux de l'Énergie : (4)

AGRAIN Françoise (TRE de Bourg-de-Péage)
BRUYAT Gilles (TRE de Le Grand-Serre)
POUILLY Jean-Marie (TRE de Bourg-de-Péage)
SAPET Didier (TRE de Saint-Vallier)

Délégués absents ayant donné pouvoir : (1)

CAMUGLI Vincent (TRE de Marsanne) à ZANON Jean-Luc (TRE de Marsanne)

Il y a donc 62 délégués sur 120 et 1 délégué absent ayant remis un pouvoir écrit, soit 63 droits de vote.

M. Alain GENTHON, Délégué titulaire du de la zone géographique Nord, a été désigné comme secrétaire de séance.

Comité syndical du 14 février 2020

Par arrêté n° 2019361-0005 en date du 27 décembre 2019 Monsieur le Préfet de la Drôme et Monsieur le Préfet du Vaucluse ont autorisé la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme.

Cet arrêté a été dûment notifié aux intéressés.

Il apparaît qu'à la lecture des statuts transmis - une erreur matérielle s'est glissée à l'Annexe 2 *Liste des Membres concernant les Etablissement Public de coopération intercommunale (par ordre alphabétique) au titre de la représentation substitution pour la compétence Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE)*.

La lecture de l'actuelle Annexe 2 est la suivante :

- Communauté de communes Vaison Ventoux – COPAVO (Ferrassières)
- Communauté de communes Ventoux Sud (Mollans sur Ouvèze)

Il y a en réalité une inversion entre les communes et l'Etablissement Public de coopération intercommunale au titre de la représentation substitution pour la compétence AODE.

Après correction, la bonne rédaction est la suivante :

- Communauté de communes Vaison Ventoux – COPAVO (Mollans sur Ouvèze)
- Communauté de communes Ventoux Sud (Ferrassières)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la correction de l'erreur matérielle de l'annexe 2 *Liste des Membres concernant les Etablissement Public de coopération intercommunale (par ordre alphabétique) au titre de la représentation substitution pour la compétence Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE)* ;
- Confirme la rédaction suivante :
 - o Communauté de communes Vaison Ventoux – COPAVO (Mollans sur Ouvèze) ;
 - o Communauté de communes Ventoux Sud (Ferrassières).

VOTANTS : 63
POUR : 63
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme,
A Alixan, le 21 FEV. 2020

Le Président,

Jean BESSON
Sénateur Honoraire



Acte certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture le : 24 FEV. 2020
et de la publication et l'affichage à Territoire d'Énergie Drôme - SDED le : 24 FEV. 2020





Accusé de réception



Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-02-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2



Objet acte: Statuts SDED - correction erreur matérielle annexe 2

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.7-Intercommunalité

Identifiant Acte: 026-252601026-20200224-CS_2020_09-DE